

L'élargissement des canaux du Saint-Laurent, le prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal, ainsi que les autres sujets mentionnés dans le discours du Trône, sont autant de preuves que le gouvernement entend suivre une politique intelligente, vigoureuse et toute d'initiative.

Je désire profiter de cette occasion pour féliciter cette Chambre et le pays de ce que nous avons, à cette époque importante dans l'histoire de notre pays, pour guider le vaisseau de l'Etat, des hommes si bien qualifiés et si bien disposés à développer les ressources de notre beau Canada.

L'honorable M. KING: En me levant pour la première fois, comme je le fais en ce moment, pour adresser la parole à cette Chambre et pour accomplir le devoir qui m'incombe, je crois que je puis avec raison réclamer cette indulgence qui, je n'en doute pas, a été accordée dans de semblables circonstances, à ceux qui ont accompli la tâche qu'il me faut remplir maintenant. Je me rends compte, qu'en parlant au Sénat du Canada, je m'adresse à un corps d'hommes dont la majorité diffère consciencieusement et honnêtement d'opinion avec moi sur plusieurs questions importantes affectant la prospérité de ce pays. Je n'ai aucun doute qu'il se trouvera des membres de cette Chambre qui considèreront convenable et de leur devoir de ne pas approuver ce que j'ai à dire au cours des remarques que je me permettrai de faire avant de reprendre mon siège; mais jugeant d'après la manière dont les observations de l'honorable sénateur qui m'a précédé ont été reçues, je suis convaincu qu'il y a certaines questions sur lesquelles nous tombons tous d'accord.

Le premier sujet sur lequel je me propose de parler ce soir est celui que traite ce paragraphe du discours de Son Excellence, prononcé à l'ouverture de cette session du parlement et qui parle du sentiment de loyauté qui règne au Canada à l'heure qu'il est. Je puis dire qu'autrefois, il n'y a pas bien longtemps, quelques honorables messieurs ont cru devoir, dans la chaleur d'une campagne électorale peut-être, traiter leurs adversaires de sujets déloyaux et dépourvus de patriotisme. Je suis heureux de croire que ce temps-là est à jamais passé au Canada, et j'espère qu'il ne reviendra plus. J'ose dire ce soir que d'après l'état de choses qui règne aujourd'hui,

aucun parti dans ce pays n'a rien à attendre sous forme d'avantage du peuple du Canada, en traitant ses adversaires de citoyens manquant de loyauté et de patriotisme. Lorsque je me rappelle qu'au cours de l'année où j'ai l'avantage d'adresser la parole au Sénat, nous allons avoir des démonstrations connues sous le nom de fêtes jubilaires, je crois qu'il me sera bien permis de dire que le peuple du Canada tout entier a été flatté par l'invitation qui nous a été adressée par le gouvernement impérial, nous demandant d'envoyer un représentant du Canada pour prendre part à ces démonstrations. Il me sera bien permis aussi de dire que dans la personne du premier ministre du Canada, je crois que nous avons un citoyen bien qualifié à représenter non seulement un parti, mais le peuple canadien tout entier.

J'ignore s'il m'est nécessaire de faire de longues observations sur la question connue sous le nom de règlement de la difficulté scolaire du Manitoba. Je n'ai pas l'intention du tout de traiter cette question au point de vue légal, vu qu'il serait, je crois, présomptueux de ma part de tenter une telle aventure.

Mais je puis dire ici que je crois honnêtement que le peuple de ce pays, d'un bout à l'autre du Canada, à peu d'exception, en vérité, est satisfait de la manière dont cette difficulté a été réglée. Il va sans dire que tout le monde n'est pas satisfait. Suivant moi, il n'y avait qu'une seule manière de régler cette question. Elle a été d'abord renvoyée aux tribunaux, puis elle dû être soumise ensuite au peuple du Canada. Si je ne me trompe pas, il n'y a dans ce pays que deux pouvoirs compétents à régler cette question. Elle aurait pu l'être par la législature de la province du Manitoba; elle aurait pu être aussi réglée par le parlement fédéral, mais elle l'a été, grâce à l'entente intervenue entre le gouvernement du Manitoba et celui du Canada. Je crois pouvoir dire en toute certitude que les récents événements établissent que le peuple du Canada, dans toutes les provinces où il a eu l'occasion de se prononcer sur ce sujet aux bureaux de votation, a approuvé ce règlement.

J'en viens maintenant à un autre sujet qui a été mentionné dans le discours de Son Excellence; je veux parler de la révision et de la réforme du tarif. Je parle ce soir comme un partisan de la diminution des impôts dans ce pays, je parle ce soir